Bureau du registraire des certificats d'aptitude à l'enseignement

Système de certificats d'aptitude à l'enseignement – Foire aux questions pour les nouveaux candidats

Table des matières

Introduction		
	Suis-je admissible?	2
	Quels sont les documents exigés pour le certificat?	2
	Comment vérifier l'état de ma demande?	3
	Comment vérifier qu'un document que j'ai envoyé a bien été reçu?	3
	Comment mettre à jour mes renseignements personnels?	3
	Pourquoi le système dit-il toujours que les documents sont incomplets pour ma demande?	3
	Comment envoyer les relevés de notes?	4
	Quel est le délai pour le traitement de la demande?	4
	Liens utiles pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement	4
	Est-ce que je peux exercer la profession d'enseignant avant d'avoir reçu le certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse?	4
	Je suis un enseignant certifié dans une autre province ou un autre territoire. Comment devenir enseignar certifié en Nouvelle-Écosse?	
	Une fois que j'ai obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse, comment trouver u emploi dans une école publique?	
	J'ai obtenu mon certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse, mais je pense que la catégorie n'est pas correcte. Que faire?	5
	Où se trouve l'échelle salariale actuelle pour les enseignants?	5
	Est-ce que je peux payer les frais par carte?	6
	Quelles sont mes obligations si mon relevé de notes contient des cours transférés?	6
	Comment faire évaluer mes états de service d'enseignement?	6

Introduction

En 2022, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a procédé à un lancement interne du nouveau Système des certificats d'aptitude à l'enseignement (SCAE). Ce système a ensuite été mis à la disposition des enseignants certifiés en 2023. Il s'agit d'une application moderne sur le Web, qui remplace l'ancien système désuet et qui est désormais la source officielle d'informations sur les certificats d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse.

Dans le présent document, nous répondons aux questions les plus fréquentes pour les nouveaux candidats.

Suis-je admissible?

Selon l'article 37 du règlement sur les certificats d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse, tous les candidats souhaitant obtenir le certificat initial d'aptitude à l'enseignement ont l'obligation d'avoir fait au moins cinq années (150 heures-crédits) d'études au premier cycle du postsecondaire :

- a) au moins trois années (90 heures-crédits) dans une matière approuvée;
- b) au moins deux années (60 heures-crédits) dans un programme approuvé de formation à l'enseignement;
- c) un baccalauréat approuvé dans une université reconnue.

Conformément à l'Accord de libre-échange canadien, les enseignants ayant un certificat permanent dans une autre province ou un autre territoire du Canada sont admissibles en vue d'obtenir le certificat initial en Nouvelle-Écosse. Les candidats titulaires d'un certificat temporaire ou d'un certificat sous conditions dans une autre province ou un autre territoire du Canada auront un certificat de la même catégorie en Nouvelle-Écosse.

Les candidats qui ne répondent pas aux exigences du certificat initial, mais qui ont fait au moins quatre années d'études de premier cycle, obtenu un baccalauréat dans une université reconnue et suivi un programme de formation préalable à l'enseignement avec au moins 30 heures-crédits de cours et un stage pratique sont susceptibles d'obtenir un certificat sous conditions. Ce type de certificat reste valable pendant 60 mois et, à l'issue de cette période, le candidat est censé avoir répondu aux exigences du certificat initial.

Quels sont les documents exigés pour le certificat?

Vous avez l'obligation de présenter les documents suivants :

- 1. formulaire de demande en ligne dument rempli;
- 2. document officiel de <u>vérification du casier judiciaire</u> sachant que les photocopies ne seront acceptées que si elles portent un sceau officiel et qu'il faut que le document remonte à moins de douze (12) mois avant la date de la demande;
- 3. <u>preuve d'identité</u> photocopie de l'acte de naissance, d'un permis de conduire en vigueur, d'un passeport ou d'une carte d'identité d'Accès Nouvelle-Écosse, sachant que ce document peut être téléchargé avec le formulaire de demande en ligne;

- 4. <u>frais de 106,15 \$</u> frais obligatoires à payer au moment de l'envoi de la demande, par carte de crédit/débit ou mandat de poste;
- 5. <u>relevés de notes officiels</u> pour toutes les études postsecondaires achevées ou en cours (sous pli scellé), sachant qu'il vous faudra inclure des relevés officiels de tous les établissements que vous avez fréquentés, y compris, dans le cas de cours transférés d'un établissement postsecondaire à un autre, les relevés officiels de l'établissement d'origine du transfert (avec le sceau ou la signature officielle de l'établissement), et que les relevés peuvent également être envoyés directement par l'établissement à l'adresse certification@novascotia.ca;
- 6. <u>attestation de qualifications pédagogiques</u> document obligatoire si vous avez obtenir un certificat d'aptitude à l'enseignement dans une autre province, un autre territoire, un autre État ou un autre pays, qui doit émaner des autorités responsables des certificats d'aptitude à l'enseignement, sachant qu'il faut ce type de document pour chaque endroit où vous avez été titulaire d'un certificat d'aptitude à l'enseignement, que le document ne peut pas remonter à plus de douze mois, qu'il s'agit d'un document différent du certificat d'aptitude à l'enseignement et de vos états de services et que ce type de document peut également être envoyé directement par les autorités concernées à l'adresse certification@novascotia.ca;
- 7. <u>états de service</u> document à inclure, s'il y a lieu, pour confirmer les années de service d'enseignement et le nombre de journées d'enseignement dans chaque année scolaire, sachant que ce document doit émaner des autorités appropriées et qu'il pourra être pris en compte dans le calcul de votre échelon dans l'échelle salariale (pour de plus amples renseignements : <u>How to Get Teaching Service Assessed for Recognition |</u> Office of Teacher Certification).

Comment vérifier l'état de ma demande?

Une fois que vous avez envoyé votre demande, vous pouvez surveiller son traitement à l'aide du SCAE. Rendez-vous dans votre profil et cliquez sur l'onglet des demandes au bas de l'écran.

Comment vérifier qu'un document que j'ai envoyé a bien été reçu?

Dans votre profil, sous l'onglet « Demandes », vous verrez toutes les demandes que vous avez envoyées. Cliquez sur le bouton pour afficher les détails à droite de chaque demande. Si la case à côté du document exigé est cochée, cela signifie que notre service a bien reçu le document.

Comment mettre à jour mes renseignements personnels?

Vous pouvez à tout moment mettre à jour votre adresse postale, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone et votre sexe dans votre profil dans le SCAE. Cliquez sur l'icône de modification à côté du champ concerné et saisissez les informations correctes. N'oubliez pas d'enregistrer vos changements. Si vous souhaitez modifier votre nom, il vous faudra remplir le formulaire de changement de nom.

Pourquoi le système dit-il toujours que les documents sont incomplets pour ma demande?

Il peut y avoir deux raisons pour lesquelles le système dit que la documentation est incomplète :

- 1. Certains documents sont en attente, parce que notre service ne les a pas encore reçus. Dans ce cas, le BRCAE vous en informera par courriel.
- 2. Les documents en attente ont bien été reçus par notre service, mais nous ne les avons pas encore téléchargés dans le système.

Une fois que tous les documents ont été reçus et ajoutés à votre profil, nous pourrons entamer l'évaluation de votre demande et le système indiquera que le traitement de la demande est « en cours » tant que le registraire ou registraire adjoint n'aura pas pris la décision définitive sur votre demande.

Comment envoyer les relevés de notes?

Il est obligatoire d'envoyer les relevés de notes officiels par la poste au Bureau du registraire des certificats d'aptitude à l'enseignement à l'adresse ci-dessous. Il n'est pas possible de les télécharger sur le serveur avec votre demande en ligne. Les relevés imprimés ne seront acceptés que s'ils sont envoyés dans une enveloppe scellée par l'université concernée. L'adresse postale est la suivante :

Bureau du registraire des certificats d'aptitude à l'enseignement Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance C.P. 578 Halifax (N.-É.) B3J 2S9

Il est également possible pour les établissements d'envoyer les relevés officiels par voie électronique au BRCAE, à l'adresse <u>certification@novascotia.ca</u>. Veuillez noter qu'il faut obligatoirement que ces relevés viennent directement de l'université. Ils ne seront pas considérés comme officiels s'ils viennent de vous, le candidat.

Quel est le délai pour le traitement de la demande?

Il peut falloir jusqu'à six semaines pour le traitement de votre demande à compter de la date à laquelle nous aurons reçu tous les documents exigés. S'il y a un retard dans l'envoi d'un document, cela allongera d'autant le délai de traitement.

Liens utiles pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement https://www.oct.ca/becoming-a-teacher/internationally-educated-teachers/country-info?sc_lang=fr-ca liste dressée par l'OEEO des démarches à faire dans les différents pays pour obtenir une attestation de qualifications pédagogiques

https://ncte.gov.in/website/RecognizedInstitutions.aspx – noms des collèges et universités offrant le baccalauréat en éducation en Inde pour ceux qui ont fait leurs études dans ce pays

Est-ce que je peux exercer la profession d'enseignant avant d'avoir reçu le certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse?

Il est **interdit** par l'article 44 de la loi sur l'éducation aux centres régionaux pour l'éducation et au CSAP d'embaucher à un poste d'enseignant une personne qui n'est pas titulaire d'un certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse en vigueur.

Je suis un enseignant certifié dans une autre province ou un autre territoire. Comment devenir enseignant certifié en Nouvelle-Écosse?

Créez un compte dans le Système des certificats d'aptitude à l'enseignement (SCAE) de la Nouvelle-Écosse et faites votre demande. Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches, utilisez le guide pour les nouveaux candidats fourni sur notre site Web.

Une fois que j'ai obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse, comment trouver un emploi dans une école publique?

En Nouvelle-Écosse, l'embauche des enseignants relève de la responsabilité des huit centres régionaux pour l'éducation et du CSAP. Le processus est géré par le département des ressources humaines du CRE ou du CSAP. Les coordonnées de ces différentes entités éducatives se trouvent sur le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cliquez simplement sur le lien suivant et consultez le bas de la page : <u>Department of Education and Early Childhood Development - Government of Nova Scotia</u>.

J'ai obtenu mon certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse, mais je pense que la catégorie n'est pas correcte. Que faire?

Discutez de l'évaluation de vos qualifications et de la catégorie de votre certificat d'aptitude à l'enseignement avec le registraire adjoint.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez en discuter avec le registraire et demander une nouvelle évaluation.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait et si vous pensez que le règlement sur les certificats d'aptitude à l'enseignement n'a pas été appliqué correctement dans votre cas, vous pouvez adresser une demande au comité d'appel. Ce sera à vous de prouver qu'il y a eu erreur dans l'application du règlement. Pour cela, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Président
Comité d'appel pour les certificats d'aptitude à l'enseignement
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

Vous trouverez de plus amples renseignements dans le règlement sur les certificats d'aptitude à l'enseignement et sur le site Web du BRCAE.

Où se trouve l'échelle salariale actuelle pour les enseignants?

Veuillez consulter la page du site Web du BRCAE sur les salaires et le service d'enseignement, qui contient un lien vers la grille actuelle des salaires. Vous pouvez aussi consulter la convention collective des enseignants à l'adresse https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/agreements/TPA%20-%202019-2023%20-%20FINAL%20-%20FRENCH%20July%2014 2021-updated.pdf.

Est-ce que je peux payer les frais par carte?

Lors de l'envoi de votre demande, vous aurez l'option de payer par carte de crédit ou via Interac.

Quelles sont mes obligations si mon relevé de notes contient des cours transférés?

En plus des relevés officiels de l'université où vous avez achevé votre programme, vous avez aussi l'obligation de nous faire parvenir, pour tous les cours transférés, des relevés officiels des établissements où vous avez suivi ces cours avant qu'ils soient transférés.

Comment faire évaluer mes états de service d'enseignement?

Il faut que les lettres sur vos états de service soient envoyées directement au BRCAE par les autorités concernées là où vous avez enseigné. Ces lettres peuvent être envoyées par la poste ou par courriel. Pour en savoir plus sur ce qui est exigé dans ces lettres, voir : https://certification.ednet.ns.ca/how-get-teaching-service-assessed-recognition. Veuillez noter que seuls les états de service répondant aux exigences de l'article 27 du règlement établi par le gouverneur en conseil en application de la loi sur l'éducation sont reconnus en Nouvelle-Écosse.